

Documents requis pour l'inscription



Compléter et signer (3 signatures requises) le **Contrat de services éducatifs**.

Fournir une preuve de résidence, soit :

- Un extrait de naissance (baptistère) indiquant les noms du père et de la mère
- Un certificat de naissance émis par l'État civil
- Une carte de citoyenneté
- Une carte de résident permanent (preuve d'immigrant reçu)
- Un permis de travail délivré par les autorités canadiennes de l'immigration

Fournir une preuve de scolarité :

- Secondaire (DES, DEP)
- Collégial (DEC, AEC)
- Universitaire (Baccalauréat, Maîtrise, Doctorat)
- Autre

En l'absence d'une preuve de scolarité, fournir un curriculum vitae à jour (qui devra être accepté par le C.E.I.)

Prendre connaissance, parapher et signer la dernière page du Contrat de services éducatifs, à la section relative aux **antécédents criminels et autres**.

Expédier votre dossier complété :



Collège d'enseignement en immobilier

1400, av. Saint-Jean-Baptiste, local 210

Québec (Québec)

G2E 5B7

ou



514 904-1453

Date d'inscription : _____ / _____ / _____ (jj/mm/aa) Code permanent : _____ Nouveau Ancien

No de dossier : _____ (réservé au Collège) Numéro d'assurance sociale : _____ / _____ / _____

Identité du candidat (Compléter en lettres moulées)

Nom de famille à la naissance : _____ Prénom : _____

Autre(s) prénom(s) _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____ Sexe : F M Langue maternelle : Français Anglais Autre : _____

Lieu de naissance : Ville _____ Pays _____

Nom du père (même si décédé) : _____ Prénom du père : _____

Nom de la mère à la naissance : _____ Prénom de la mère : _____

Comment avez-vous entendu parlé de nous? Courtier Ami Journal Radio Internet Autre _____

Adresse permanente (Compléter en lettres moulées)

Numéro : _____ Rue : _____ App : _____ Casier postal : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____ - _____ Cellulaire (____) _____ - _____

Téléphone (maison) : (____) _____ - _____ Téléphone (travail) : (____) _____ - _____ poste : _____

Télécopieur (____) _____ - _____ Courriel : _____

<p>Statut légal de résidence au Canada (Citoyenneté)</p> <input type="checkbox"/> Canadien <input type="checkbox"/> Immigrant reçu <input type="checkbox"/> Autre _____	<p>Études antérieures complétées</p> <input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Équivalence <input type="checkbox"/> Collégial <input type="checkbox"/> Universitaire <input type="checkbox"/> CV
--	--

Temps complet *Courtier immobilier résidentiel – EEC-27*

		Modalité de paiement	
Frais d'ouverture de dossier* (non remboursable)	100 \$	Versement 100 \$ dû le _____	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
* Les frais d'ouverture de dossier contiennent les frais d'admission de 50 \$ et les frais d'inscription de 50 \$.			
Droits de scolarité totaux	2 280 \$		1^{er} versement 1 396 \$ Dû le _____
Matériel (non remboursable)	1 300 \$ 3 680 \$	2^e versement 1 000 \$ Dû le _____	
Gr : [][][][] - [][][][] - [][][][]	Date début : _____		3^e versement 1 184 \$ Dû le _____
<p>Note : Le candidat doit avoir payé sa formation au complet avant de débiter sa spécialisation</p>			

Temps complet *Courtier commercial et hypothécaire – EEC-2E (Tronc commun seulement)*

		Modalité de paiement	
Frais d'ouverture de dossier* (non remboursable)	100 \$	Versement 100 \$ dû le _____	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
* Les frais d'ouverture de dossier contiennent les frais d'admission de 50 \$ et les frais d'inscription de 50 \$.			
Droits de scolarité totaux	1 596 \$		1^{er} versement 1 396 \$ Dû le _____
Matériel (non remboursable)	800 \$ 2 496 \$	2^e versement 1 000 \$ Dû le _____	
Gr : [][][][] - [][][][] - [][][][]	Date début : _____		
<p>Note : Le candidat doit avoir payé sa formation au complet avant de débiter sa spécialisation</p>			

Temps partiel

Frais d'ouverture de dossier* (non remboursable)	100 \$		Versement dû le _____	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
<small>* Les frais d'ouverture de dossier contiennent les frais d'admission de 50 \$ et les frais d'inscription de 50 \$.</small>				
221-390-EI Organisation des activités professionnelles du courtier (45 h) Droit de scolarité Matériel (non remboursable)	342 \$ 150 \$	492 \$	En classe <input type="checkbox"/> Virtuelle <input type="checkbox"/> Distance <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
Gr : [][][] - [][][][] - [][][]	Versement dû le : _____		Date début : _____	
221-426-EI Techniques d'inspection et d'évaluation (45 h) Droit de scolarité Matériel (non remboursable)	342 \$ 200 \$	542 \$	En classe <input type="checkbox"/> Virtuelle <input type="checkbox"/> Distance <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
Gr : [][][] - [][][][] - [][][]	Versement dû le : _____		Date début : _____	
221-540-EI Gestion du crédit immobilier (45 h) Droit de scolarité Matériel (non remboursable)	342 \$ 200 \$	542 \$	En classe <input type="checkbox"/> Virtuelle <input type="checkbox"/> Distance <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
Gr : [][][] - [][][][] - [][][]	Versement dû le : _____		Date début : _____	
221-427-EI Droit sur le courtage immobilier (75 h) Droit de scolarité Matériel (non remboursable)	570 \$ 250 \$	820 \$	En classe <input type="checkbox"/> Virtuelle <input type="checkbox"/> Distance <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
Gr : [][][] - [][][][] - [][][]	Versement dû le : _____		Date début : _____	
221-428-EI Pratique du courtage immobilier I (45 h) Droit de scolarité Matériel (non remboursable)	342 \$ 250 \$	592 \$	En classe <input type="checkbox"/> Virtuelle <input type="checkbox"/> Distance <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
Gr : [][][] - [][][][] - [][][]	Versement dû le : _____		Date début : _____	
221-940-EI Pratique du courtage immobilier II (45 h) Droit de scolarité Matériel (non remboursable)	342 \$ 250 \$	592 \$	En classe <input type="checkbox"/> Virtuelle <input type="checkbox"/> Distance <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
Gr : [][][] - [][][][] - [][][]	Versement dû le : _____		Date début : _____	
221-330-EI Techniques d'évaluation immobilière et d'entreprise (45 h) Droit de scolarité Matériel (non remboursable)	342 \$ 250 \$	592 \$	Virtuelle <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
Gr : [][][] - [][][][] - [][][]	Versement dû le : _____		Date : _____	
221-430-EI Analyse financière et immobilière (45 h) Droit de scolarité Matériel (non remboursable)	342 \$ 300 \$	642 \$	Virtuelle <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
Gr : [][][] - [][][][] - [][][]	Versement dû le : _____		Date : _____	
221-530-EI Droit commercial (45 h) Droit de scolarité Matériel (non remboursable)	342 \$ 150 \$	492 \$	Virtuelle <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
Gr : [][][] - [][][][] - [][][]	Versement dû le : _____		Date : _____	
221-630-EI Pratique du courtage commercial et hypothécaire (45 h) Droit de scolarité Matériel (non remboursable)	342 \$ 316 \$	658 \$	Virtuelle <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque certifié <input type="checkbox"/> Mandat poste <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Visa # de carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp. ____ / ____ Signature d'autorisation : _____ Date du paiement : _____ Par : _____
Gr : [][][] - [][][][] - [][][]	Versement dû le : _____		Date : _____	

Signature	L'étudiant déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts. Il autorise le Collège à transmettre ces renseignements et ses résultats aux ministères concernés. L'établissement s'engage à ne pas transporter, céder ou vendre le présent contrat.
_____ Signature de l'étudiant	_____ Personne autorisée par le Collège
_____ Date (jj/mm/aa)	_____ Date (jj/mm/aa)

Conditions d'admission (selon l'article 4 du Règlement sur le régime des études collégiales)

Est admissible à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales la personne qui possède une formation jugée suffisante par le Collège et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

1. elle a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;
2. elle est visée par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental;
3. elle a complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

Documents à fournir au moment de l'inscription (original ou copie certifiée conforme)

1. Dernier diplôme obtenu ou attestation d'étude complétée ou résumé d'expériences s'il y a lieu.
2. Pièces attestant votre statut légal de résidence au Canada :
 - certificat de naissance de l'État civil (grand format) indiquant les noms du père et de la mère, si vous êtes né(e) au Québec; *
 - preuve de citoyenneté canadienne, si vous êtes né(e) à l'extérieur du Canada; *
 - autre cas : permis de séjour (travailleur); réfugié : vous devez fournir le document attestant votre statut au Canada (**Le passeport n'est pas accepté**)

* Les données transmises au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport peuvent faire l'objet d'une vérification auprès du Directeur de l'état civil.

Règlements du Collège

Cours en classe

- La note de passage de chacun des cours est de 60 %.
- L'étudiant qui aura obtenu une note finale située entre 45 % et 59 % pourra faire la demande d'un examen de reprise, à la condition que son taux d'absence n'excède pas 25 %. **Des frais de 100 \$ seront alors chargés à l'étudiant.** La direction se réserve le droit de refus d'une telle demande.
- La présence aux examens est obligatoire, aux heures et endroits convenus. L'étudiant absent à un examen de mi-session ou à un examen final se verra attribuer la note zéro. Si la direction accepte un report de l'examen, **des frais de 100,00 \$ seront alors chargés à l'étudiant.**
- L'étudiant qui abandonne un cours après que 20 % des activités se soient déroulées verra la mention « EC » (échec) inscrite à son bulletin. (art. 29 du Règlement sur les études collégiales modifié).
- L'étudiant pris en défaut de plagiat ou de collaboration à un plagiat verra la mention « EC » inscrite à son bulletin.
- Les photocopies ne seront autorisées que pour les notes de cours prises par un collègue dans le cas d'une absence motivée et elles seront effectuées par le personnel du Collège seulement, au coût de 0,25 \$ la copie.
- **Les téléphones cellulaires doivent être FERMÉS pendant les heures de cours.**
- **En aucun cas il n'est permis d'enregistrer un cours.**
- Les frais d'ouverture de dossier peuvent être reportés à une session de cours ultérieure pour un délai de six (6) mois à partir de la date de signature du contrat.

Cours à distance ou en classe virtuelle

- La note de passage de chacun des cours est de 60 %.
- L'étudiant qui abandonne un cours après que 20 % des activités se soient déroulées verra la mention *EC* (échec) inscrite à son bulletin. (art. 29 du Règlement sur les études collégiales modifié).
- La présence aux examens est obligatoire, aux heures et endroits convenus. L'étudiant absent à un examen final se verra attribuer la note zéro. Si la direction accepte un report de l'examen, **des frais de 100,00 \$ seront alors chargés à l'étudiant.**
- L'étudiant qui aura obtenu une note finale située entre 45 % et 59 % pourra faire la demande d'un examen de reprise. **Des frais de 100 \$ seront alors chargés à l'étudiant.** La direction se réserve le droit de refus d'une telle demande.
- L'étudiant pris en défaut de plagiat ou de collaboration à un plagiat verra la mention *EC* (échec) inscrite à son bulletin.
- **Le temps maximal alloué pour terminer un cours (incluant les travaux notés terminés) est de vingt-quatre semaines (six mois) à partir de la date du début du cours. Passé ce délai, la mention EC (échec) sera inscrite à votre bulletin.**
- Dans le cadre des cours virtuels, l'accès au mode *Revoir* est permis pour une période maximale de six mois suivant la date du début du cours.

Modalités d'ajustement ou de remboursement pour résiliation de contrat ou autre (abandon, transfert, report, etc.)

Étapes :

1. La date de réception par le Collège de l'avis écrit d'ajustement ou de remboursement enclenche le processus de remboursement
2. Les frais d'ouverture de dossier, le matériel et la calculatrice financière ne sont pas remboursables
3. Une pénalité de 10 % des droits de scolarité totaux (maximum 500 \$) est applicable par la loi.
4. Les droits de scolarité sont chargés au prorata des heures consommées. Le taux horaire est de 7,60 \$ multiplié par les heures consommées en fonction de l'étape 1.

Extrait de la loi sur l'enseignement privé (1992, C.68.)

- a.70 L'établissement ne peut exiger de paiement d'un client avant de commencer à exécuter son obligation, sauf le paiement de droits d'admission ou d'inscription n'excédant pas le montant déterminé selon les règlements du ministère. Il ne peut exiger le paiement de l'obligation du client ou, si des droits d'admission ou d'inscription ont été versés, de son solde en moins de deux versements sensiblement égaux. Les dates d'échéance des versements égaux doivent être fixées de telle sorte qu'elles se situent approximativement au début de chaque moitié, et calculées en mois, en leçons ou en unités, de la durée des services éducatifs auxquels l'élève est inscrit.
- a.71 Le client peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier le contrat en donnant avis à cet effet par courrier recommandé. Le contrat est résilié de plein droit à compter de la réception de l'avis.
- a.72 Si le client résilie le contrat avant que la prestation des services n'ait été entreprise, l'établissement ne peut exiger qu'une indemnité n'excédant pas le montant obtenu en soustrayant les droits d'admission ou d'inscription du moins élevé des montants suivants : le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total convenu pour les services.
- a.73 Si le client résilie le contrat après que la prestation des services ait été entreprise, l'établissement ne peut exiger du client que les montants suivants :
1. le prix des services qui lui ont été fournis calculés en mois, en leçons ou en unités et stipulés dans le contrat;
 2. à titre de pénalité, le montant obtenu en soustrayant les droits d'admission ou d'inscription du moins élevé des montants suivants : le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total convenu pour ces services.
- a.74 Dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat, l'établissement doit restituer au client les montants qu'il a reçus en excédent de ceux auxquels il a droit.
- a.75 Le client peut demander la nullité du contrat s'il constate que l'élève a été admis aux services éducatifs en cause en contravention des dispositions régissant l'admission à ces services.

Signature L'étudiant déclare avoir pris connaissance de chacune des sections précédentes.

Signature de l'étudiant

Date (jj/mm/aa)

Conditions et modalités de délivrance du permis de l'OACIQ (Règlements de l'OACIQ, Chapitre 1, section 1, article 1)

Un permis de courtier immobilier ou hypothécaire, selon le cas, est délivré à la personne physique d'au moins 18 ans qui en fait la demande à l'Organisme d'autorégulation du courtage immobilier du Québec et qui satisfait, outre les conditions prévues par la Loi sur le courtage immobilier (2008, c.9), aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail délivré par les autorités canadiennes de l'immigration;
- avoir réussi l'examen conformément à la section VII, au plus 12 mois avant la demande de permis;
- avoir prouvé sa connaissance d'usage de la langue officielle du Québec conformément à l'article 35 de la Charte de la langue française du Québec (L.R.Q., c. C-11) ou satisfaire à l'une des conditions suivantes, eu égard à la connaissance du français :
 - avoir réussi l'examen mentionné, rédigé en langue française;
 - avoir suivi, à temps plein, au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou postsecondaire donné en français;
 - avoir réussi les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaires;
- avoir acquitté tout droit exigible prévu au présent règlement, de même que toute somme due au fonds d'assurance et la cotisation qui doit être versée au Fonds d'indemnisation du courtage immobilier.

En plus de ce qui précède, le candidat doit :

- Satisfaire l'article 37 de la Loi 73 (voir plus bas).
- Être sous un permis d'agence immobilière ou hypothécaire.
- Faire sa propre demande d'inscription à l'examen de l'OACIQ.

Antécédents (criminel et autres)



Projet de loi n° 73
(2008, chapitre 9)

Loi sur le courtage immobilier

37. L'Organisme peut refuser de délivrer un permis ou l'assortir de restrictions ou de conditions lorsque la personne ou la société qui le demande :

1° a déjà vu son permis révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par le comité de discipline ou par un organisme du Québec, d'une autre province ou d'un autre État chargé de la surveillance et du contrôle du courtage immobilier ;

2° a déjà fait cession de ses biens ou est sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Lois révisées du Canada (1985), chapitre B-3) ;

3° a déjà été déclarée coupable par un tribunal d'une infraction ou d'un acte qui, de l'avis de l'Organisme, a un lien avec l'exercice des activités de courtier ou d'agence ou s'est reconnue coupable d'une telle infraction ou d'un tel acte ;

4° est pourvue d'un tuteur, d'un curateur ou d'un conseiller.

Signature : l'étudiant déclare avoir pris connaissance de l'article 37, paragraphe 3° de la Loi 73 sur le courtage immobilier reproduit ici.

Signature de l'étudiant

Date (jj/mm/aa)